

La contribution des sciences et technologie à la mise en œuvre des parcours éducatifs

Permettre à tout élève de construire **quatre parcours éducatifs** est un attendu de la loi de la refondation de l'école de la République du 08 juillet 2013.

Ces parcours éducatifs touchent des domaines fondamentaux comme la **santé** des élèves, la construction de leur **avenir**, le développement de leur culture et en appellent aux **valeurs de la République**. Ils visent à renforcer l'ambition de chacun et à lui permettre de construire une culture personnelle sans discrimination.

Ils se construisent progressivement pour et avec l'élève. Cela suppose que les élèves puissent réaliser tout au long de leur scolarité un cheminement prenant appui sur des expériences vécues sur temps scolaire mais aussi sur temps péri-scolaires ou extra-scolaires. Les parcours éducatifs s'ancrent bien sûr naturellement dans les enseignements. Favoriser leur mise en œuvre concrète suppose en effet de permettre aux élèves de partir des rencontres qui leur sont proposées, des explications données, des prises de distance aménagées pour les conduire vers l'analyse et la construction du sens critique.

L'enseignement des sciences et technologie contribue à l'enrichissement de tous les parcours.

Des exemples de projet:




M.A.J. le 31/05/2018

Dans cette rubrique

- [Sciences et technologies - EDD](#)
- [Mission départementale](#)

Ressources EDUSCOL

- 
- [Le parcours d'éducation artistique et culturelle](#)
 - [Le parcours citoyen](#)
 - [Le parcours éducatif de santé](#)
 - [Le parcours Avenir](#)

